

Conditions Générales de Vente des services Breizh Cyber

Article 1 Objet

La région Bretagne propose des services de cybersécurité dans le cadre de la création du centre de réponse à incidents régional Breizh Cyber soutenu par l'État. Le présent contrat a pour objet de décrire les services proposés et les conditions de ces services.

Sont éligibles aux services de Breizh Cyber toutes entités dont tout ou partie de l'activité se réalise en Bretagne.

Article 2 Description des services proposés

Les prestations de services de cybersécurité de la région Bretagne sont opérées par le service Breizh Cyber. En plus du service gratuit d'assistance aux victimes de cyberattaque, Breizh Cyber propose les services payants proactifs détaillés ci-dessous.

Services inclus dans le pack d'abonnement TRIAD

Service	Objectif
Analyse de vulnérabilités Quarter Checkup	Chaque trimestre, le Checkup cyber offre une vue synthétique des risques et vulnérabilités exposés sur Internet et met en avant les problèmes à corriger, s'il y en a, ainsi que les corrections déjà mises en œuvre.
Évaluation du risque humain	Détecter si des informations sensibles de vos collaborateurs ont été compromises et/ou sont disponibles en source ouverte. En agissant de manière proactive, vous pouvez prendre des mesures pour minimiser les conséquences d'une fuite de données ou d'une exposition trop importante.
Veille en cybersécurité	Rester informé des dernières vulnérabilités découvertes dans les logiciels, les systèmes et infrastructures les plus couramment utilisées et vous permettre d'agir rapidement pour appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de réduire les risques d'exploitation de ces vulnérabilités par des attaquants.

Services inclus dans le pack d'abonnement TRIAD Plus

Service	Objectif
Analyse de vulnérabilités Monthly Checkup	Chaque mois, le Checkup cyber offre une vue synthétique des risques et vulnérabilités exposés sur Internet et met en avant les problèmes à corriger, s'il y en a, ainsi que les corrections déjà mises en œuvre.
Évaluation du risque humain	Détecter si des informations sensibles de vos collaborateurs ont été compromises et/ou sont disponibles en source ouverte. En agissant de manière proactive, vous pouvez prendre des mesures pour minimiser les conséquences d'une fuite de données ou d'une exposition trop importante.
Veille en cybersécurité	Obtenir une veille en cybersécurité personnalisée en fonction des technologies que vous utilisez réellement et accéder aux bulletins de sécurité de la plate-forme de manière facilitée et vous permettre d'agir rapidement pour appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de réduire les risques d'exploitation de ces vulnérabilités par des attaquants.

Services indépendants DENN et RESK

Service	Objectif
DENN : audit détaillé de la surface d'exposition externe	Découvrir ce que votre organisation expose en ligne par une cartographie de votre exposition (sous-domaines, IPs, ports, site-web...), une identification des technologies et versions utilisées et des tests et vérifications de sécurité (vulnérabilités, mauvaises pratiques...)
RESK : protection de messagerie M365	Analyser les emails afin de détecter les tentatives de compromission et d'usurpation grâce à plus de 500 règles de détection spécialisées et un anti-spam. Analyser les pièces jointes pour identifier les menaces zero-day grâce au Deep Learning et plusieurs moteurs antivirus. Protéger en temps réel contre les URLs malveillantes et le phishing via une base enrichie et bloquer les domaines dangereux.

Ces services sont opérés au moyen de solutions logicielles développées par des éditeurs de cybersécurité français.

Article 3 Abonnement aux services des packs TRIAD et TRIAD Plus

Le modèle de service est celui de la forme d'un abonnement annuel selon une formule unique pour les trois services des deux packs. L'abonnement est forfaitaire.

L'abonnement débutera à la conclusion de ce contrat pour une durée de un an et sera reconduit par tacite reconduction à la date anniversaire du contrat. L'exécution des services est soumise à la signature préalable du présent contrat et à l'acquittement de l'abonnement.

Article 4 Services DENN et RESK

Le service DENN est le service d'analyse de vulnérabilités détaillé de la surface externe. L'achat est forfaitaire à l'unité.

Le service RESK est le service de détection et d'analyse de la messagerie M365. Il s'agit d'une licence annuelle.

Article 5 Conditions d'exécution des services pour les packs TRIAD et TRIAD Plus

La délivrance des services nécessite une réunion initiale permettant la collecte des informations nécessaires à l'exécution des prestations. Par ailleurs, des réunions de suivi sont proposées de la manière indicative suivante selon la taille de l'organisation. Les réunions sont organisées en distanciel.

Nombre de salariés	1 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	> 500
Fréquence des réunions de suivi	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle

Article 6 Périodicité des services proposés pour les packs TRIAD et TRIAD Plus

Chaque prestation sera exécutée selon la fréquence indicative suivante en fonction de la taille de l'organisation.

Pack TRIAD

Nombre de salariés	1 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	> 500
Analyse de vulnérabilités – Quarter Checkup	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Évaluation du risque humain	Accès complet à la plateforme web Anozr Way				
Veille en cybersécurité	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire

Pack TRIAD Plus

Nombre de salariés	1 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	> 500
Analyse de vulnérabilités – Monthly Checkup	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle
Évaluation du risque humain	Accès complet à la plateforme web Anozr Way				
Veille en cybersécurité	Accès complet à la plateforme web Yuno				

Article 7 Coût de l'abonnement aux services

Le prix de la prestation dépend de la grille tarifaire en vigueur au moment de la souscription de l'abonnement. Le tarif acquitté au moment de la souscription ne sera pas révisé en cours d'année. En cas d'évolution de la grille tarifaire, la reconduction sera soumise à l'acceptation expresse du nouveau tarif applicable. Pour les services indépendants, le prix est indiqué et forfaitaire.

Article 8 Conditions de facturation et de paiement

Le client paiera 100 % du prix dans les 30 jours suivant la signature du présent contrat. Une facture sera émise par courrier électronique. Sauf mention spécifique, le règlement s'effectue de manière dématérialisée.

Article 9 Défaut de paiement

La délivrance des services étant subordonnée à l'acquittement du coût du service souscrit, tout défaut de paiement entraînera la suspension du service si la relance du client est demeurée sans effet.

Article 10 Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par chacune des parties, sous la réserve d'un préavis de trente jours. Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par Breizh Cyber lui demeureront acquises et le client pourrait faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis.

En cas de manquement d'une partie à une quelconque de ses obligations, la résiliation prendra effet au terme d'un délai de trente jours après mise en demeure de la partie défaillante d'exécuter ses obligations, par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 11 Modifications

Toute modification des termes du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 12 Limitation de responsabilités

12.1 – Quant à l'utilisation du service

Le client s'engage, sous peine de résiliation du présent contrat, à n'utiliser les services que pour ses propres besoins.

12.2 – Quant aux incidents techniques, pannes, cyberattaques

Breizh Cyber veille à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer sa mission de conseil auprès du client.

Breizh Cyber ne pourra toutefois pas être tenue pour responsable des défaillances du système d'information du client, y compris du fait d'incidents dûs à l'exécution des recommandations formulées lors d'une prestation, ni du succès d'éventuelles attaques subies par le client que Breizh Cyber n'a pour vocation que de contribuer à prévenir, ni de tout autre cas présentant un caractère de force majeure.

Article 13 Obligation de confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'il n'y ait été autorisé préalablement et par écrit par l'autre partie, les renseignements, données, documents, méthodes et savoir-faire dont le secret est protégé par la loi. Ces informations excluent toute information dont une partie était déjà en possession à la date de communication de l'information par l'autre partie ainsi que toute information qui tomberait après sa communication dans le domaine public, sans que cela ne soit imputable à l'une ou l'autre des parties.

Conformément à sa RFC 2350, Breizh Cyber conseille fortement l'utilisation de canaux de communication sécurisés et du chiffrement PGP, en particulier pour communiquer des informations confidentielles ou sensibles.

Article 14 Protection des données à caractère personnel

La Région Bretagne est responsable des traitements portés par Breizh Cyber : Conseil Régional de Bretagne, Collectivité territoriale de Région, immatriculée sous le numéro 233 500 016, ayant son siège au 283 Avenue Général Patton, CS 21101 35700 RENNES représentée par sa présidence.

Le responsable de traitement a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPD). Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel. Le DPD est consulté préalablement à la création, la mise en œuvre ou la modification d'un dispositif impliquant le traitement de données à caractère personnel. Il recense dans un registre la liste de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel de la Région Bretagne au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Le DPD veille au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité le cas échéant). Afin d'exercer ces droits, les personnes concernées peuvent saisir le DPD par email à l'adresse suivante informatique-libertes@bretagne.bzh.

Article 15 Destination des données à caractère personnel

En interne, les destinataires des données sont les personnes habilitées à les traiter dans les services de la Région Bretagne. Le responsable de traitements ne loue pas, ne cède pas et ne vend pas les données à caractère personnel des usagers, y compris à des fins de prospection commerciale. En revanche, les données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'un traitement au nom et pour le compte de la Région Bretagne par des prestataires de services de confiance. La Région Bretagne peut notamment transférer des données personnelles au partenaire en charge des vérifications de compromission des identifiants. Dans cette hypothèse, la Région Bretagne s'assure que tous les prestataires avec lesquels elle travaille préservent la confidentialité et la sécurité des données

Article 16 Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des prestations, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à l'appréciation de la juridiction compétente.

ANNEXE 1 – GRILLE TARIFAIRE

Les prix des prestations figurent dans cette grille tarifaire.

Les prix sont libellés en euros (€) hors taxes (HT).

Article 17 La grille tarifaire est susceptible d'être révisée annuellement